

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL  
des DÉLIBÉRATIONS**

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**Séance du 14 décembre 2021**

**CD20211214\_11  
id. 6163**

*Le 14 décembre 2021 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis en Assemblée départementale sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental, en vertu des articles L.3121-9 du code général des collectivités territoriales et 6-I de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 modifiée par la loi du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire.*

*Nombre de conseillers départementaux : 30  
Quorum : 10*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL*

*Sont représentés :*

*Mme COLOMBIE (pouvoir à M. BESIERS), Mme DUCASSE (pouvoir à M. BEQ), Mme IUS (pouvoir à M. DEPRINCE), M. PECOU (pouvoir à Mme HEULLAND), Mme RABAULT (pouvoir à Mme SARDEING)*

*Considérant l'article 6-IV de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 modifiée, le Président constate que l'Assemblée départementale réunie à l'Hôtel du Département et par téléconférence, atteint le quorum réglementaire et que, par conséquent, elle peut valablement délibérer.*

**DELIBERATION**

**PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE LA BASE DE LOISIRS DU TARN ET  
DE LA GARONNE EN TANT QUE CENTRE DE PRÉPARATION DES JEUX  
POUR FAVORISER L'ACCUEIL**

## DES DÉLÉGATIONS OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

---

La base de loisirs du Tarn et de la Garonne, implantée à Saint-Nicolas-de-la-Grave, a été retenue par le comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 comme un des centres de préparation aux jeux, pour l'aviron olympique et l'aviron paralympique, ainsi que pour le canoë-kayak sprint et le para-canoë le 7 octobre 2021.

Cette distinction permet au Département de Tarn-et-Garonne, labellisé « Terre de Jeux 2024 », de s'inscrire pleinement dans la dynamique de cet événement planétaire que constitue l'organisation des jeux olympiques et paralympiques.

De par cette inscription sur la liste des centres de préparation aux jeux, la base de loisirs se retrouve propulsée sur le devant de la scène régionale et nationale pour toutes ces disciplines considérées.

La base de loisirs doit permettre d'accueillir, dans les meilleures conditions possibles, les équipes olympiques et paralympiques et de leur offrir des équipements répondant aux normes internationales.

Le programme d'investissement et le budget prévisionnel TTC alloué à ce projet sont proposés ci-après :

\* Les aménagements permettant d'améliorer les conditions d'accueil et d'entraînement des athlètes dans le cadre de la préparation aux Jeux :

- la réhabilitation du vestiaire groupe avec le changement de cumulus et douches dans deux vestiaires et l'aménagement d'une salle de soins, pour un budget de 36 086,80 € ;
- l'aménagement intérieure de la salle de musculation avec une installation de cloisons, sol amortissant et vidéosurveillance pour un budget de 21 537,59 € ;
- l'aménagement de la salle de réunion avec l'installation de stores occultants pour un montant de 11 640 € et d'un accès wifi dont le montant est à déterminer.

\* La mise en accessibilité d'équipements sportifs pour permettre l'accueil de délégations sportives paralympiques :

- l'aménagement de l'allée centrale vers les hébergements afin d'améliorer l'accueil des délégations paralympiques pour un budget de 35 000 €.

\* L'acquisition de matériels spécifiques à l'entraînement des équipes sportives de haut niveau :

- l'acquisition de matériels sportifs de musculation destinés aux groupes sportifs pour un montant de 35 000 € ;
- l'acquisition de 2 catamarans de suivi des équipes et moteurs thermiques pour un montant de 31 768,12 € ;
- l'aménagement de bain de cryothérapie pour la récupération des athlètes pour un montant de 5 289,60 €.

Le coût total prévisionnel de la mise en œuvre de ce projet est évalué à 176 322,11 € TTC.

Les crédits afférents à ce projet seront inscrits au budget primitif de 2022 lors de la prochaine séance.

Afin de soutenir les projets des centres de préparation des jeux (CPJ), l'agence nationale du sport a défini en novembre dernier une politique en faveur des équipements sportifs labellisés centres de préparation aux jeux de haut niveau et de haute performance pour l'année 2022. Un appel à projet a été lancé concernant les financements 2022 des centres de préparation des jeux sur la base d'une présentation d'un dossier avec des opérations éligibles.

Ces projets, approuvés par l'Assemblée départementale, seront présentés à l'agence nationale du sport pour le 31 décembre 2021, date butoir pour les projets financés en 2022, afin d'obtenir une subvention sur cette enveloppe spécifique, étant précisé que les projets présentés sont toutes des opérations éligibles.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le règlement intérieur et notamment l'article 32,

Considérant l'acceptation le 7 octobre 2021 de la candidature de la base de loisirs et de plein air du Tarn et de la Garonne en tant que centre de préparation aux jeux pour l'aviron olympique et l'aviron paralympique, ainsi que pour le canoë-kayak sprint et le para-canoë par le comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024,

Considérant la date butoir du 31 décembre 2021 fixée par l'État afin d'obtenir une subvention sur cette enveloppe spécifique pour les projets financés en 2022,

Après en avoir délibéré et procédé au vote au scrutin public par appel nominal,

### **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Autorise Monsieur le Président à accomplir les démarches nécessaires auprès de l'agence nationale du sport afin d'obtenir une subvention étant précisé que les différents projets présentés sont toutes des opérations éligibles ;
- Approuve le projet global d'investissement favorisant l'accueil des groupes sportifs de haut niveau et le coût prévisionnel,
- Donne délégation à Monsieur le Président pour engager la collectivité sur le montant prévisionnel du projet, dans le respect des marchés publics, tel que défini supra.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL